



Saint-Savin, le 10 novembre 2020

**Mesdames et Messieurs les délégués
de la Commission Syndicale de la Vallée
de Saint-Savin**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance publique du conseil syndical qui se tiendra :

le jeudi 19 novembre 2020 à 18h30

Mairie de Saint Savin - 2, place Duhourcau – 65400 SAINT SAVIN

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit dans son article 4 que :

« I. - *Tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit à l'exception des déplacements pour les motifs suivants en évitant tout regroupement de personnes :*

1° Déplacements à destination ou en provenance :

a) Du lieu d'exercice ou de recherche d'une activité professionnelle et déplacements professionnels ne pouvant être différés ; (...)

7° Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative (...).

Ainsi, le fait pour un conseiller syndical de se rendre aux séances publiques est couvert par les dispositions de l'article 4 du décret, puisque qu'il s'agit à la fois d'une activité à caractère professionnel et qu'il s'agit de répondre à la convocation d'une autorité administrative.

Toutefois, pour le public désireux d'assister à la séance, ou pour les conseillers qui ne pourraient pas participer physiquement, une visioconférence sera également mise en place. Les modalités de cette visioconférence seront communiquées en amont de la séance.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



P. CAPOU

ODJ au verso

ORDRE DU JOUR

- Recapitalisation de la SPL des thermes de Cauterets ;
- Convention d'occupation des terrains valléens et convention d'aqueduc dans le cadre du projet de centrale hydro-électrique au Cambasque, Cauterets ;
- Restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'installation hydroélectrique ;
- Marchés d'assurance de la Commission Syndicale : désignation par le conseil des entreprises retenues ;
- Résiliation anticipée du bail de location-gérance pour le refuge d'Estom ;
- Délégation de pouvoirs du conseil syndical au président ;
- Questions diverses :
 - o Evolution du statut de la Commission Syndicale ;
 - o Proposition d'un investisseur pour l'ancien hôtel Chantilly ;
 - o Suite à donner à la location-gérance du refuge d'Estom ;
 - o Restitution de la compétence forêt à la Commission Syndicale ;
 - o Raccordement d'une grange (M. Sepet) à un réseau d'eau sur une parcelle valléenne ;
 - o Proposition d'audit et d'accompagnement sur la gestion de la dette par l'entreprise Taelys.

Des questions complémentaires sont susceptibles d'être rajoutées à l'ordre du jour en fonction de l'avancement des dossiers, avec l'accord préalable du conseil en début de séance.